

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 octobre 2015
Rapporteur :
Monsieur Georges-Philippe
FONTAINE

N° 33

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 09/10/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 08/10/2015
(accusé de réception du 08/10/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Décision modificative n°2

Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.

La décision modificative qui vous est présentée, a pour objet :

- L'utilisation de la ligne « Provisions pour dépenses imprévues » ;
- L'inscription de dépenses supplémentaires par modification de chapitres.

I. L'utilisation de la ligne provisions pour dépenses imprévues

La ligne 020.022. « Provisions pour dépenses imprévues » permet de financer :

020.6718.111	Frais de sinistres non couverts par la franchise	10 000,00 €
33.6574.810	Appel à projets / animations culturelles et artistiques de fin d'année (enveloppe globale : 75 000 €)	37 400,00 €
12.6042.520	Augmentation des destructions de nids de frelons asiatiques	4 000,00 €
64.6574.733	Subvention / clôture de comptes crèche Ile aux trésors (conseil municipal du 2 octobre 2015)	10 000,00 €
	Total	61 400,00 €

II. L'inscription de dépenses supplémentaires par modifications de chapitres

Sur le budget principal :

822.2152.55002.510	Panneaux de signalisation Relais information services (initialement prévus en travaux)	41 848,24 €
814.2031.75004.510	Relevé du réseau d'éclairage public (prévu au BP en travaux et non en études)	30 000,00 €
324.2315.68005.810	Signalisation du circuit du patrimoine de Locmaria (financée par études / restauration cloître de Locmaria)	15 000,00 €
33.2184.14028.810	Matériel scénique / Pôle Max Jacob (solde non reportée en 2015)	14 927,35 €
33.2183.78010.	Matériel accessibilité auditive / guides animation patrimoine (financé par le crédit restauration du patrimoine ethnographique)	3 194,00 €
020.6718.111	Sinistres liés aux manifestations des agriculteurs 1 ^{ère} tranche de travaux (financés par les indemnités des assurances)	140 000,00 €
020.617.410	Mission AMO pour l'Agenda d'Accessibilité Programmée (tranche ferme) (initialement prévue en investissement)	93 120,00 €
33.6135.810	Location scène couverte du Jardin de l'Évêché (financée par les subventions culturelles)	11 000,00 €
520.6228.117	Prestations / programmation du CUCS (financées par le crédit subvention CUCS)	10 579,00 €
321.64131.210	Rémunérations Conférenciers et commissaires d'exposition / musée (financées par les honoraires musée)	9 931,00 €
414.6228.711	Prestations sports dans les quartiers CUCS : 1 ^{ère} programmation. (conseil municipal du 30/04/2015, dont 4 000 € financement partenaires État et Département)	5 400,00 €
414.6574.711	Subvention aux Archers de l'Odét / location conteneur de stockage suite à la destruction d'une classe mobile à Kervahut (montant global : 6 000 €) (financée par les prestations de services /animations sportives)	2 500,00 €
414.6574.711	Subvention aux Archers de l'Odét / appel à projets dans le cadre de sport dans les quartiers. (financée par le crédit prestations de services/animations sportives)	2 500,00 €

À noter également, les inscriptions nécessaires aux écritures patrimoniales (dotations aux amortissements et reprise sur frais d'études et d'insertion) sur le budget principal et le budget location et camping.

Budget principal	Chapitre 041	474 809 €
Budget location et camping	Chapitres 040 et 042	5 000 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants, votés par chapitre au budget primitif 2015, comme ci-après annexé.

Le maire,

Ludovic JOLIVET